

# Règlement du Circuit Départemental Jeune (CDJ)

## Saison 2023-2024

### Commission Départementale Jeunes

**Responsables** : Nicolas VALLAN

**Membres** : Nicolas VALLAN, Melvin FAUCHET et Rémi LEBARBIER

### Tables des matières

---

Préambule	2
Article 1 : organisation	3
1.1 Rôles	3
1.2 Planification	3
Article 2 : inscriptions	4
2.1 Modalités d'inscription	4
2.2 Licences	4
2.3 Respect du règlement	4
2.4 Limitation des inscriptions	4
2.5 Frais d'inscription	4
2.6 Changement de catégories d'âge	5
2.7 Joueurs non admis	5
Article 3 : déroulement des compétitions	5
3.1 Organisation des tableaux	5
3.2 Tableaux	5
3.3 Matches	5
3.4 Arbitrage	5
3.5 Volants	5
3.6 Tenues	6
3.7 Accompagnateurs et coaching	6
3.8 Affichage	6
3.9 Récompenses	6
3.10 Réclamations	6

Article 4 : classements et mode de sélection	
4.1 Mode de répartition des joueurs dans les séries	7
4.2 Classement Général des TDJ	7
Article 5 : forfaits	7
Article 6 : modifications	7
Article 7 : Dates.....	8
Article 8 : Volants officiels.....	8

## Préambule

---

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du Circuit Départemental Jeune (CDJ), organisé par le Comité Départemental de Badminton de l'Allier, à l'attention des jeunes joueurs des catégories, Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior. Il définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes d'inscription, leur déroulement.

**Définition :** Compétition départementale jeunes de simple et de double pour les catégories Minibad, Poussin Benjamin, Minime, Cadet, junior, organisée par le Comité départemental de l'Allier en six étapes.

Pour les catégories Minibad et Poussin, le trophée départemental jeune n'ouvrira pas à un classement fédéral (qui a été supprimé), il permettra un classement fédéral pour la composition des tableaux

## Article 1 : organisation

---

### 1.1 Rôles

Cette compétition est gérée conjointement par la Commission Départementale Jeunes (CDJ) du Comité Départemental de Badminton et par chaque club organisateur.

#### Le Comité départemental :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions via Badnet
- diffuse les convocations
- envoie les résultats et les enregistre
- convoque et indemnise le(s) juge-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- s'occupe des récompenses

#### Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
  - la salle
  - le GEO
  - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains, ordinateur, sono)
  - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une buvette
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'une personne minimum sur la durée de la compétition. (GEO à minima)

### 1.2 Planification

La CDJ s'engage à respecter le planning suivant, dans la mesure du possible :

- J - 60 : saisie du dossier de demande sur Poona
- J - 30 : envoi des documents d'inscription (fiche + plaquette + classement de sélection)
- J - 23 : 1er tour d'inscriptions
- J - 8 : clôture des inscriptions
- J - 7 : tirage au sort
- J - 5 : envoi des convocations aux clubs
- J + 1 : envoi du palmarès et du classement final de l'étape
- J + 7 : mise à jour des fichiers Comptabilité et du classement général

## Article 2 : inscriptions

---

### 2.1 Modalités d'inscription

L'inscription se fait par Badnet, les responsables de clubs sont invités à enregistrer les inscriptions directement sur le site. Le lien d'inscription est transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ. Ils sont également en ligne sur le site Badnet

Entre la clôture des inscriptions et le tirage au sort, les responsables jeunes ont 36h pour vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte. Au-delà, aucune réclamation ne peut être prise en compte.

### 2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club de l'Allier affilié à la FFBaD, ou être licencié dans un club invité par le CODEP03.
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Badminton (AURA) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, à la veille du tournoi.

### 2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de tous les joueurs inscrits par leur soin. Tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures disciplinaires de la part du Juge-Arbitre.

### 2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits et d'ouvrir ou non à la catégorie Junior ainsi que d'autres aménagements.

- Gymnase de 9 terrains ou plus □ catégories de minibad à junior acceptées
- Gymnase de 7 terrains □ catégories de minibad à Minimes pour faire du simple, catégorie des cadets en double
- Gymnase de 5 terrains □ catégories de minibad à Cadet sur du double.

Le cas échéant, une liste d'attente est établie pour chaque tableau sur la base de l'ordre de réception des inscriptions en fonction de la place disponible dans chaque tableau et diffusée avec les convocations. Lors d'un forfait, les clubs des joueurs sont contactés dans l'ordre d'apparition dans la liste d'attente.

Par défaut les tableaux sont ouverts à 16 joueurs par catégorie Homme et 8 joueuses chez les femmes afin de favoriser les poules de 4. La date d'inscription fait foi pour intégrer les tableaux. Pour compléter un tableau et favoriser l'organisation, le GEO peut repêcher un joueur dans la liste d'attente.

Les clubs auront un nombre limité d'inscriptions lors de la première semaine correspondant à un prorata du nombre de licenciés dans le club. Ce système permettra à chaque club d'avoir des places réservées dans cette première semaine. Au bout d'une semaine, les clubs seront libres de compléter les places libres.

Afin de permettre également la pratique de tous et l'équité, lors du premier tour d'inscription, un club ne pourra pas avoir un nombre d'inscrits supérieur au quart d'une catégorie. (exemple : limite de 4 joueurs dans un tableau de 16, ou de 2 joueurs dans un tableau de 8)

Pour le 1er CDJ, les chiffres de la saison précédente seront pris en compte pour déterminer le nombre de places.

## 2.5 Frais d'inscription

L'inscription à l'ensemble des TDJ 03 est de 5 euros par étape du CDJ. Pour ce qui est de la gestion des forfaits, se reporter à l'article correspondant dans le présent règlement.

## 2.6 Changement de catégories d'âge

Il est autorisé de jouer dans la catégorie d'âge supérieure, un poussin peut donc jouer en benjamin. Un joueur commençant la saison dans sa catégorie d'âge est autorisé à « monter » de catégorie en cours de saison, s'il le souhaite.

## 2.7 Joueurs non admis

La liste des joueurs non admis en CDJ est établie par le Coordinateur Technique Départemental (CTD) en début de saison et est mise à jour par la CDJ tout au long de la saison.

# Article 3 : déroulement des compétitions

---

## 3.1 Organisation des tableaux

Chaque catégorie peut être découpée en plusieurs niveaux appelés « séries ». Le nombre de séries correspond au nombre de tableaux dans une catégorie. Pour chaque étape, le nombre d'inscrits dans une même catégorie définit donc le nombre de séries proposées.

Par défaut, les tableaux seront limités à 16 joueurs par catégorie. un réajustement peut être réalisé en fonction du nombre d'inscrits et des contraintes organisationnelles

## 3.2 Tableaux

Pour chaque tableau, les joueurs seront répartis en poules de quatre joueurs, dans la mesure du possible.

Les tableaux sont établis par l'organisateur, en collaboration avec le Juge-Arbitre. Les têtes de séries sont désignées suivant le classement permanent par point (CPPH) du jeudi précédent le tirage.

## 3.3 Matches

Pour toutes les séries, en fonction du nombre de joueurs dans chaque série, la phase de poule sera suivie d'une phase finale.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés. Tout joueur non présent à son heure de convocation peut être considéré comme forfait, conformément au présent règlement.

## 3.4 Arbitrage

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage, sauf en présence d'arbitres. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

Sur l'accord des deux joueurs dans la catégorie poussin, un arbitre peut être présent afin d'aider les jeunes à compter les points.

## 3.5 Volants

Les joueurs doivent fournir leur volant en plumes homologué pour la compétition.

En cas de litige sur les volants, les joueurs devront acheter une boîte officielle du CDJ.

### 3.6 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBA). Le Juge-Arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur se présente avec une tenue non conforme et ne modifie pas sa tenue.

### 3.7 Accompagnateurs et coaching

Les joueurs doivent **obligatoirement être accompagnés d'un (ou de plusieurs) responsable(s) majeur(s)** nommé(s) par le club du joueur (et qui peut être un parent). Les Responsables doivent **se faire connaître à la table de marque** et **détenir les coordonnées téléphoniques des joueurs** et/ou de leurs parents, afin que ceux-ci soient joignables pendant toute la durée de la compétition.

Un responsable doit être joignable durant toute la durée de la compétition. En cas de défaut de responsable constaté par l'organisateur, le club peut être sanctionné par la CDJ, allant jusqu'au refus des inscriptions des joueurs du club concerné pour la compétition suivante. Le Comité départemental décline toute responsabilité en cas de problème concernant un joueur d'un club non représenté par un adulte.

Concernant les membres de la table de marque, toute manifestation de soutien (conseils, encouragements) n'est autorisée que sous réserve de remplacement momentané à cette table.

**Le coaching entre les points , à 11 et entre les sets est autorisé pour toutes les catégories d'âges.**

### 3.8 Affichage

Les tableaux, le planning horaire, le présent règlement seront affichés dans le gymnase.

Les résultats seront disponibles sur l'application ebad.

### 3.9 Récompenses

Une cérémonie de remise de récompenses est organisée à la fin de chaque compétition visée dans ce règlement. La CDJ gère la dotation en récompenses pour les différents tableaux.

### 3.10 Réclamations

En cas de réclamation, un courrier en lettre suivie et/ou un courriel avec accusé de réception doit être envoyé au responsable de la CDJ dans les 72 h suivant la fin de l'épreuve.

---

## Article 4 : Classements et mode de sélection

### 4.1 Mode de répartition des joueurs dans les séries

L'ordre de répartition des joueurs dans les différentes séries d'une même catégorie est défini par le CPPH ou **Classement fédéral pour les catégories minibad, poussin.**

### 4.2 Classement général du CDJ

C'est le classement qui récompense en fin d'année, les joueurs ayant effectué les meilleurs résultats (indépendamment du niveau des séries dans lesquelles ils ont joué).

Des diplômes sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie lors de la dernière journée des CDJ

---

## Article 5 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort. S'il en fait état auprès de l'organisateur avant la veille de la date du tirage des tableaux, il est dispensé des formalités prévues ci-dessous.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la veille de la date du tirage au sort doit avertir l'organisateur et envoyer un **justificatif** attestant de la raison de son absence (certificat médical, ou tout autre document justifiant l'absence émanant de la famille et/ou d'un responsable du club) dans les **5 jours** suivant le début de l'épreuve :

- **Par courriel** à la « Commission Départementale Jeunes », [codep@allier-badminton.fr](mailto:codep@allier-badminton.fr).

## **Article 6 : modifications**

---

Le CODEP03 se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

## Article 7 : date, lieu et JA

---

- **CDJ1 : Dimanche 22 octobre 2023 à Moulins**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 23/09/2023
  - Date limite d'inscription : 13/10/2023
  - Date CPPH : 13/10/2023
  - Date du tirage : 14/10/2023
  - JA : RABOUTOT Vincent
  - JAA : PIOU Fabrice
- **CDJ2 : Dimanche 12 novembre 2023 à Cusset**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 14/10/2023
  - Date limite d'inscription : 27/10/2023
  - Date CPPH : 27/10/2023
  - Date du tirage : 28/10/2023
  - JA : RABOUTOT Vincent
- **CDJ3+ : Dimanche 14 janvier 2024 à Montluçon**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 16/12/2023
  - Date limite d'inscription : 05/01/2024
  - Date CPPH : 05/01/2024
  - Date du tirage : 06/01/2024
  - JA : RABOUTOT Vincent
  - JAA : BEC Estelle et PIOU Fabrice
- **CDJ4 : Dimanche 11 février 2024 à Varennes**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 13/01/2024
  - Date limite d'inscription : 02/02/2024
  - Date CPPH : 02/02/2024
  - Date du tirage : 03/02/2024
  - JA :
- **CDJ5 : Dimanche 10 mars 2024 à Gannat**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 10/02/2024
  - Date limite d'inscription : 01/03/2024
  - Date CPPH : 01/03/2024
  - Date du tirage : 02/03/2024
  - JA :
- **CDJ6 : Dimanche 07 Avril 2024 à Domérat**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 09/03/2024
  - Date limite d'inscription : 29/03/2024
  - Date CPPH : 29/03/2024
  - Date du tirage : 30/03/2024
  - JA :
- **CDJ7+ : Dimanche 28 avril 2024 à Cusset**
  - Date limite inscriptions 1er tour : 30/03/2024
  - Date limite d'inscription : 19/04/2024
  - Date CPPH : 19/04/2024
  - Date du tirage : 20/04/2024
  - JA :
- **CDJ8 : Dimanche 12 mai 2024 à Montluçon**



Date limite inscriptions 1er tour : 13/04/2024

Date limite d'inscription : 03/05/2024

Date CPPH : 03/05/2024

Date du tirage : 04/05/2024

JA :

- **CDJ9+ : Dimanche 02 juin 2024 à Moulins**

Date limite inscriptions 1er tour : 04/05/2024

Date limite d'inscription : 24/05/2024

Date CPPH : 24/05/2024

Date du tirage : 25/05/2024

JA :

## **Article 8 : Volants officiels**

Les volants officiels 2023-2024 sont les Forza S5000